

BRUXELLES PATRIMOINES

N°011-012

NUMERO SPECIAL - SEPTEMBRE 2014

Journées du Patrimoine

Région de Bruxelles-Capitale

DOSSIER HISTOIRE ET MÉMOIRE

PLUS

Expérience photographique
internationale des Monuments



UNE PUBLICATION DE BRUXELLES DÉVELOPPEMENT URBAIN

SÉPARATION ET MÉMOIRE

RITES ET ARCHITECTURE DE LA MORT

YVES SCHOONJANS
PROFESSEUR À LA FACULTÉ
D'ARCHITECTURE, CAMPUS SINT- LUCAS
BRUXELLES ET GAND, KU LEUVEN



Tombe monumentale au cimetière de Laeken
(Eberlin-Brunetta, 2008 © SPRB).

L'HOMME SAIT QU'IL EST MORTEL; C'EST UNE DE SES SPÉCIFICITÉS. CETTE CONSCIENCE A DONNÉ NAISSANCE À UNE VARIÉTÉ DE RITES ET D'ARCHITECTURES FUNÉRAIRES. On pourrait même affirmer que la première réalisation architecturale de l'homme primitif ne fut pas la hutte, mais la tombe. L'origine de l'architecture ne peut s'expliquer par le seul besoin d'un abri, estime le théologien Hans Böhringer. Elle doit également être cherchée dans le culte mortuaire. Au début, l'architecture était moins fonctionnelle que symbolique. Nombre de sociétés disparues ne nous sont connues que par l'architecture de leurs sépultures.

L'architecture commence par la tombe. Si les hommes n'ont pas toujours considéré de la même manière les funérailles et le souvenir, il est certain que la mort, le tombeau et la vie urbaine ont de tout temps été intimement liés. Peut-être est-ce aujourd'hui plus difficile à comprendre. De nos jours et à quelques exceptions près, les cimetières sont délaissés et – malheureusement – la proie d'actes de vandalisme. Cet article se penche donc sur les évolutions sociales en relation avec la mort et la sépulture dans notre monde occidental¹.

Au Moyen Âge, la vie et la mort étaient indissociables. Chacun était continuellement confronté au départ de proches: une maladie, une simple blessure, l'accouchement, la mortalité infantile, etc. Tout le monde savait que la vie était précaire. La mort n'était jamais loin, toujours à l'affût. Dans l'organisation de la vie quotidienne, la mort apparaissait comme un risque omniprésent. Cette conscience de la mort était avivée par la foi chrétienne et la promesse du paradis. La vie et la mort n'appartenaient pas à l'homme. Seule comptait la volonté de Dieu.

LES OSSEMENTS

Au Moyen Âge, le corps du défunt était confié à l'Église. L'inhumation telle que nous la connaissons était plus inhabituelle. Rarement enterrée seule, la dépouille était généralement déposée dans une fosse commune. Le riche à côté du pauvre, hommes et femmes ensemble, adultes et enfants côte à côte. Après un certain temps, les ossements étaient récupérés et rassemblés dans l'ossuaire. À l'époque, ce mélange des corps et des squelettes n'était pas ressenti comme offensant. Tous étaient égaux devant la mort. L'essentiel était de remettre le corps à l'Église. Celle-ci décidait seule du sort à réserver aux restes, pourvu que le rapport à la foi chrétienne fût assuré et les os conservés en un lieu consacré. Ce lieu se trouvait dans l'église paroissiale ou autour de celle-ci (cimetière se dit en néerlandais *kerkhof* ou «jardin, cour de l'église»). Partout dans le pays, on trouvait des cimetières et des ossuaires (en surface ou souterrains), souvent petits, parfois grands (fig. 1). On pouvait encore en voir

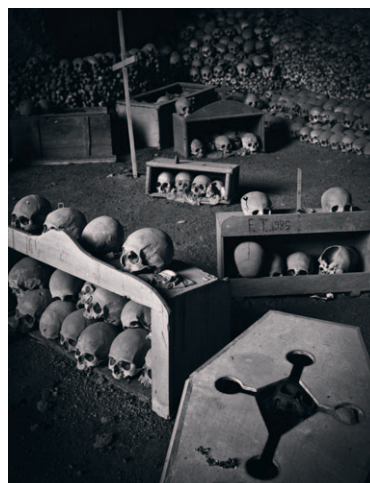


Fig. 1
L'ossuaire du cimetière Delle Fontanelle à Naples (© M. Tytgat).

dans les paroisses du Bruxelles médiéval et des villages voisins (fig. 2a, 2b et 2c). Les églises Saint-Lambert de Woluwe-Saint-Lambert (fig. 3a) et Saint-Clément de Watermael-Boitsfort (fig. 3b) en gardent les traces. Richard Etlin écrit dans son livre *The Architecture of Death* que «la présence physique de la mort au cœur de la paroisse revêtait une signification théologique pour les vivants. Chaque fois qu'il entrait dans l'église, le paroissien était confronté à la mort, à l'inéluctable fin, et à son



Fig. 2a
Église Notre-Dame et son cimetière. Seul le chœur subsiste aujourd'hui. Extrait de l'*Atlas des biens de l'hôpital Saint-Jean*, 1711 (ACPASB, Fonds de l'Hôpital Saint-Jean © CPAS, Bruxelles).



Fig. 2b
Église Saint-Pierre à Uccle. Disparue. Extrait de l'*Atlas des biens de l'hôpital Saint-Jean*, 1711 (ACPASB, Fonds de l'Hôpital Saint-Jean, n°51 © CPAS, Bruxelles).

Fig. 2c
La chapelle de Saint-Josse-ten-Noode et son cimetière en 1724 (© AGR, Cartes et Plans manuscrits, 219).



Fig. 3a
Église Saint-Lambert à Woluwe-Saint-Lambert, entourée par le mur du cimetière (A. de Ville de Goyet © SPRB). © SPRB).



devoir de prier pour les âmes des disparus. Cette proximité contribuait à nouer et à resserrer le lien entre les vivants et les morts, de même qu'entre le paroissien, la doctrine de l'Église et la foi chrétienne»².

Un des cimetières les plus vastes et les plus célèbres du Moyen Âge est le *Cimetière des Saints-Innocents* de Paris (fig. 4). Il est difficile d'imaginer comment il fonctionnait à l'époque. Le *Cimetière des Saints-Innocents*, situé en plein centre de la capitale française, fut agrandi par Philippe II (1180-1223) et entouré d'une enceinte de quelques mètres de haut. Il servait alors de sépulture collective: on y dénombrait jusqu'à 1.500 corps en même temps. Cet endroit accueillait à la fois les vivants et les morts. Philippe Ariès décrit les lieux dans son ouvrage *Het beeld van de dood*. Rien à voir avec le cimetière européen d'aujourd'hui: c'est un lieu public, bruyant, grouillant d'activité. «Comme l'église, avec laquelle il forme un tout, le cimetière occupe au centre de l'espace public une place importante dans la vie

communautaire. (...) Pour s'en faire une meilleure idée, il faudrait redonner vie aux scènes quotidiennes qui s'y déroulaient: les fidèles écoutant le sermon du curé en plein air, toutes sortes de regroupements, la mobilisation militaire au temps de la 'Sainte Ligue', mais aussi les processions religieuses»³. Bref, un lieu social.

Pour autant, c'est aussi au cimetière que l'on était confronté directement à la présence physique de la mort. Souvent, à l'entrée, des fosses laissées ouvertes contenaient des cadavres à demi décomposés. Les fortes pluies disjoignaient les membres et les os. Partout flottait l'âcre odeur de la mort. Au XV^e siècle, faute de place, on construisit des ossuaires adossés au mur d'enceinte pour y entasser les crânes et les ossements exhumés. Comme la fosse commune, l'ossuaire remplit une double fonction. Il permettait de ranger davantage de corps au même endroit, et donnait en même temps une leçon visuelle sur la brièveté de la vie. C'était très courant. La région bruxelloise en

possédait encore des exemples. Jusqu'à présent, les fouilles n'ont pas mis au jour d'ossuaires bâtis: on n'a retrouvé que des ossuaires creusés dans le sol. Leur fonction était la même; leurs caractéristiques aussi. Les os y étaient rangés par type et par taille. Les plus petits ont fini par disparaître avec le temps.

C'est sur les murs des ossuaires du *Cimetière des Saints-Innocents* que fut peinte, en 1424-1425, une des premières danses macabres typiques du Moyen Âge. La scène représente divers personnages de différentes classes sociales, dansant avec un squelette. Cette peinture «morale» rappelle au spectateur que chacun, quelle que soit sa position, devra mourir et répondre de ses actes devant Dieu⁴ (fig. 5).

LES MORTS BANNIS POUR LA PREMIÈRE FOIS DE LA VIE URBAINE

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le *Cimetière des Saints-Innocents* suscite de plus en plus de plaintes. Le site, qui faisait partie du paysage depuis des siècles, était à présent ressenti comme une nuisance. Le terrain était saturé de cadavres, qui ne parvenaient plus à se décomposer entièrement. À l'exhumation des corps les plus anciens, on ne retrouvait pas seulement les crânes et ossements. Sous l'effet du sol acidifié, de nombreux corps à moitié décomposés étaient recouverts d'une sorte de graisse (acide margarique), dont les ouvriers locaux et le clergé faisaient des chandelles. Les autorités tentèrent de fermer le cimetière, mais l'Église s'y opposa. En 1780, des pluies exceptionnelles rendirent la situation intenable et, le 4 septembre, l'interdiction d'inhumer fut promulguée. Au total, on estime que deux millions de Parisiens ont été inhumés au célèbre cimetière après leur décès.

Fig. 3b

Église Saint-Clément et son cimetière. Carte postale ancienne (coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB-SPRB).





Fig. 4
Le Cimetière des Saints-Innocents de Paris
(© Bibliothèque nationale de France).

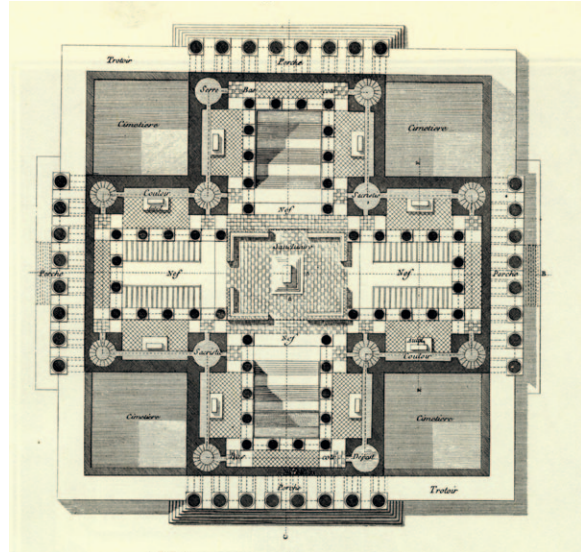


Fig. 6
Plan de l'église paroissiale de Chaux
(Nicolas Ledoux, arch. vers 1785) (©AAM).

Fig. 5
Danse Macabre. Gravure sur bois de Michael Wolgemut.
Extrait du *Hartmann Schedel, Liber Chronicacum* (1493), f. 284
(© KBR).



Ce sont surtout l'avènement des Lumières et le développement de nouvelles connaissances scientifiques, en particulier en chimie et en médecine, qui allaient induire un changement. On est encore loin de connaître les bactéries et virus, mais de plus en plus, les chercheurs font le lien entre la mort et le risque de maladie pour les vivants. Petit à petit, les scientifiques en vinrent à soupçonner une relation de causalité entre les déchets (notamment les cadavres) et la maladie. On ne voulait plus voir les cadavres altérés, ni respirer leur odeur nauséabonde. Les médecins et autres savants furent de plus en plus nombreux à réclamer une ville nouvelle, sans amoncellements de déchets, d'excréments et de corps. La science de l'hygiène faisait ses premiers pas. Toute la ville se transforma, et le cimetière n'y échappa pas. Désormais, le souvenir des défunts ne fut plus incarné que par des signes matériels. Une fois le corps inhumé, on évitait tout contact avec les restes.

Les raisons n'étaient pas seulement médicales. En 1776, dans son traité *De l'Architecture*, Jean-François Sobry écrit qu'enterrer les morts dans les églises – la pratique la plus courante depuis des siècles – n'est pas seulement malsain, mais également irrespectueux. La présence physique et permanente des disparus troublait l'esprit, alors que la période recherchait avant tout la clarté et la lisibilité. Nous devons à l'architecte français Ledoux un exemple intéressant, créé pour l'église paroissiale de Chauvigny (vers 1785) (fig. 6). On ne pouvait plus inhumer les morts dans l'église : celle-ci était entourée d'un espace servant de cimetière, une solution intermédiaire. L'église, dont le plan était en forme de croix grecque, était bâtie sur un terrain carré. Son dessin dégagait quatre surfaces occupées par autant de petits cimetières, à l'intérieur d'une rangée de cyprès. Ici, plus question de réunir des corps

hétéroclites dans des fosses communes. Ledoux avait donné une destination claire à chacune des quatre parties : une pour les hommes, une pour les femmes, une troisième pour les filles et la dernière pour les garçons. Par cette répartition méthodique, l'architecte souhaitait se départir de la confusion médiévale.

Soucieuses de l'intérêt général, les autorités prirent le relais de l'Église. Tous les pays d'Europe édictèrent des lois régissant l'inhumation, qui contraignirent les pouvoirs locaux à aménager de nouveaux cimetières, à l'écart des centres-villes et des églises paroissiales. Les morts ne furent plus rassemblés au cimetière paroissial. Leur présence directe dans la ville ne fut plus admise. L'inhumation dans l'église était désormais réservée à des cas exceptionnels.

Une nouvelle typologie apparut : le cimetière *extra-muros*, souvent géré par l'administration. L'Église perdit sa mainmise sur le rite funéraire. Grossièrement, nous pouvons répartir ces nouveaux cimetières en deux catégories.

Durant une brève partie du XVIII^e siècle, le cimetière est lié à l'esthétique du sublime. John Bailly publia, en 1747, un *Essay on the Sublime*, bientôt suivi par Edmund Burke et son fameux *A Philosophical Enquiry into the origins of our Ideas of the Sublime and the Beautiful*. En simplifiant un peu, nous pouvons dire que les deux auteurs évoquent une nouvelle expérience esthétique. L'esthétique classique, fondée sur la connaissance de l'art, cède la place aux seules sensations physiques. La beauté ne naît plus du savoir, mais de l'expérience sensorielle. Le sublime est ce qui émeut l'âme et suscite un sentiment de terreur. Les deux écrivains parlent d'infini, d'incommensurable, de profondeurs ténébreuses, de sombres

forêts et d'éclairs. Toutes ces choses inspirent l'effroi, mais sont d'une terrible beauté. L'homme découvre une nouvelle expérience, éloignée de l'esthétique classique. Des architectes se mettent en quête d'une architecture capable de donner forme au sublime, une quête qui aboutit rapidement à la mort. Pierre Fontaine, pour n'en citer qu'un exemple, gagne, en 1785, le deuxième prix du Prix de Rome avec son *Monument sépulcral pour les souverains d'un grand empire* (fig. 7). Dans un paysage dégagé, il imagine un nouveau mausolée, très vaste. En forme de cuve, il est entouré d'un mur de bâtiments. Le centre est occupé par un haut monticule, cénotaphe ou monument funéraire. De sombres allées débouchent sur un immense espace avec, en son milieu, le tombeau du souverain. Le visiteur alterne les expériences physiques : étendues démesurées, petits espaces sombres, infinitude due à la pénombre. L'architecture intègre le paysage. Le côté sombre, manifestement, n'est pas hérité du macabre médiéval. La frayeur que doit causer une expérience esthétique sublime ne s'appuie pas sur les squelettes ou les cadavres pourris : c'est une approche abstraite de la mort, soulignée par la conception rigoureuse des bâtiments et de l'espace.

La mise en œuvre de l'esthétique du sublime resta toutefois relativement peu répandue. On aménagea aussi des parcs où les disparus pouvaient trouver le repos en harmonie avec la nature. L'envie de quitter la ville artificielle pour retourner à la nature donna à certains l'idée de se faire enterrer dans un paysage naturel. Un des exemples les plus connus est la tombe de J.-J. Rousseau à Ermenonville (fig.8), qui trouvera, deux siècles plus tard, son écho dans la sépulture de Diana, princesse de Galles, à Althorp Park, ainsi que dans d'autres lieux funéraires naturels modernes.



Fig. 7

Le Monument sépulcral pour les souverains d'un grand empire (1785) de Pierre-François-Léonard Fontaine (1762-1853) s'est vu décerner le deuxième prix du Prix de Rome, coupe générale avec élévation du monument principal (© akg-images).

Fig. 8

Tombe de J.-J. Rousseau à Ermenonville (H. Robert arch et sculpt. J.-Ph. Le Sueur) (© The Trustees of the British Museum).



Fig. 9a et 9b

Cimetière du Père-Lachaise, Paris (© M. Tytgat).



▲ 9a ▼ 9b



La plupart du temps, cependant, le cimetière ne fut pas déplacé si loin de la cité. La majorité des concepteurs ont développé la nouvelle typologie du cimetière urbain sous la forme d'un espace vert, bucolique, juste à la sortie de la ville, invitant les gens à flâner entre les tombes dans un cadre pittoresque, propre à adoucir la perte d'un proche. Un lieu sera la référence des cimetières du XIX^e siècle, le *Cimetière de l'Est*, mieux connu sous le nom de cimetière du Père-Lachaise, ouvert à Paris à la fin du XVIII^e siècle (fig. 9a et 9b). C'est un endroit pittoresque, une sorte de parc où les monuments funéraires étaient soigneusement disposés. Très vite, la riche bourgeoisie parisienne prendrait l'habitude de s'y promener avant d'y trouver le dernier repos. Une chronique populaire du début du XIX^e siècle notait que le cimetière attirait déjà une foule de curieux. Des guides furent publiés à l'usage du visiteur, expliquant les principaux tombeaux, mais aussi les éléments les plus intéressants du paysage. Le cimetière fut transformé et densifié à plusieurs reprises au cours du XIX^e siècle.

Par son décret du 26 juin 1784, l'empereur d'Autriche, Joseph II, interdit dans nos régions l'inhumation à l'intérieur des églises et dans les cimetières urbains. Les autorités locales sont elles aussi chargées de créer de nouveaux cimetières en dehors des centres. En Belgique, un des premiers cimetières *extra-muros* fut le cimetière central de Bruges, à Assebroek (1787). Il n'appartenait plus à une paroisse, mais fut confié à la gestion des autorités municipales, non sans opposition de la part de l'Église. Le décret (ainsi que les textes ultérieurs, imposés d'abord par les Autrichiens, puis par le régime napoléonien) sera une source permanente de tensions et de tiraillements entre les autorités séculières et religieuses. Bruxelles voit apparaître des cimetières partagés

par plusieurs paroisses en réponse à la nouvelle législation, dans le but de continuer néanmoins à pratiquer les inhumations le plus près possible des églises. Le premier terrain fut acheté par la fabrique d'église de Sainte-Gudule, qui regroupait avec ses propres défunts ceux des paroisses de Saint-Jacques sur Coudenberg, Saint-Nicolas et Notre-Dame du Finistère⁵. Le 2 décembre 1793, un nouveau décret stipulait que tout citoyen, quelles que soient ses convictions et sa foi, devait pouvoir trouver place dans un cimetière. Une décision qui ne fut pas bien accueillie par l'Église. Pour la première fois, elle était contrainte par les autorités laïques d'admettre en terrain consacré les incroyants et les fidèles d'autres confessions. Au départ, Napoléon déciderait pourtant de rendre la charge des cimetières à l'Église, mais moins d'un an plus tard, en 1804, les communes et les villes obtinrent le droit d'ouvrir leurs propres cimetières. La question suscitera encore bien des confrontations directes entre catholiques et libéraux, les deux grands partis politiques belges, après l'indépendance de notre pays. Les discussions portent sur le produit des concessions. L'argent revenait-il à l'Église ou à l'administration (locale)? En 1858, le bourgmestre De Brouckère rédigea une circulaire qui permettait aux autorités locales de prélever une certaine somme sur les concessions. Au cœur des débats, une question : à qui incombe la responsabilité des cimetières dans une nouvelle société démocratique? Faut-il appliquer les lois religieuses ou civiles? L'Église perdrait définitivement la partie en 1864 et le pouvoir d'organiser les inhumations fut entièrement placé entre les mains de l'autorité publique. L'enterrement devenait un «acte civil»⁶.

Les cimetières paroissiaux des communes rurales qui entourent

Bruxelles disparaîtront systématiquement. Une exception cependant : le cimetière de Laeken, développé autour de l'église primitive gothique Notre Dame (fig. 10a). La résidence royale est proche, et la nouvelle église comporte une crypte pour les membres de la famille régnante. C'est pour ces raisons que le cimetière a été conservé et plusieurs fois agrandi. Pris de la bourgeoisie catholique, il abrite les tombes de quelques personnalités telles qu'Alphonse Balat, Auguste Belliard, Émile Bockstael (fig. 10b), Paul de Vigne, Henri Guillaume, Jules Van Praet...

La population augmentant rapidement, les nouveaux cimetières bruxellois devinrent trop petits, rattrapés par une urbanisation galopante. Dès 1870, les cimetières de Saint-Gilles, de Saint-Josse-ten-Noode et de Molenbeek-Saint-Jean, mal entretenus, furent considérés comme un risque permanent pour la santé publique. En 1874, l'administration de la Ville acheta un grand terrain à Evere pour y aménager son cimetière (fig. 11). Le projet fut confié à l'architecte de la ville, Victor Jamaer, et au paysagiste Louis Fuchs, dans l'esprit du cimetière du Père-Lachaise. Des centaines de sépultures de l'ancien cimetière furent transférées sur le nouveau site. On y rencontre surtout des personnalités libérales et des libres-penseurs comme Jules Anspach, Charles Buls, Adolphe Max, Pierre-Théodore Verhaegen... L'article de Marcel M. Celis se penche plus en détail sur ce cimetière bruxellois (page 121).

Dans le courant du XIX^e siècle, la relation manifeste entre la mort et l'Église disparaît donc en partie. Elle cède la place à une convention entre morts et vivants, dans un large contexte social, sous l'égide de l'autorité civile.



Fig. 10a

Le cimetière de Laeken aujourd'hui, (W. Robberecht © SPRB).



Fig. 10b

Tombe d'Émile Bockstael au cimetière de Laeken (Eberlin-Brunetta, 2008 © SPRB).

LA PIERRE TOMBALE

Au XIX^e siècle, il importe d'affirmer sa place au groupe en se différenciant des autres. La société repose sur les différences. Des barrières se dressent entre les classes sociales et les sous-classes, entre l'homme et la femme, l'adulte et l'enfant, moi et l'autre. On évite le plus possible le contact physique. Le personnel de maison habite les caves et greniers; pas question pour lui de pénétrer dans une autre pièce de la maison sans y être invité. La distance et la réserve règnent. Chaque personne, chaque chose, chaque idée est décrite et cataloguée avec une précision quasi scientifique. La culture funéraire n'y échappe pas. L'importance de l'individualité se retrouve jusque dans la tombe. Regrouper plusieurs

disparus dans une même sépulture est désormais impossible, tout comme l'exhumation des ossements pour les transférer dans un ossuaire. Chacun a son cercueil, son propre endroit. Tout au plus admet-on les caveaux familiaux.

Cela ne signifie pas que les pierres tombales individuelles n'existaient pas auparavant, loin de là. Mais elles étaient généralement réservées aux nobles et aux personnalités ecclésiastiques, souvent sous la forme d'un gisant (fig. 12a et 12b). La tombe de l'homme ordinaire portait, la plupart du temps, une simple pierre ou une épitaphe pour lui éviter l'anonymat complet après sa mort. Certains signes étaient apposés sur une petite pierre déposée au sol. On dressait aussi des croix et on maçonnait

des épitaphes dans un mur (fig. 13). L'emplacement de ces signes ne correspondait jamais (ou rarement) à l'endroit où le corps était effectivement enterré. Avec l'alphabétisation de la population et l'avènement de la classe moyenne, l'épitaphe se généralisa. On n'acceptait plus l'anonymat complet. Il fallait être vu, rester dans les mémoires. Mais ce n'est qu'au XIX^e siècle que la dépouille mortelle et le monument funéraire coïncideront. La tombe – une dalle, une stèle et le tombeau proprement dit – doit désormais recouvrir tout le corps. Le corps et sa tombe sont entièrement et définitivement réunis. Il est également possible d'acheter une concession perpétuelle pour le monument funéraire. Cette disposition de la législation napoléonienne a été abolie par une loi du 21 juillet 1971⁷.



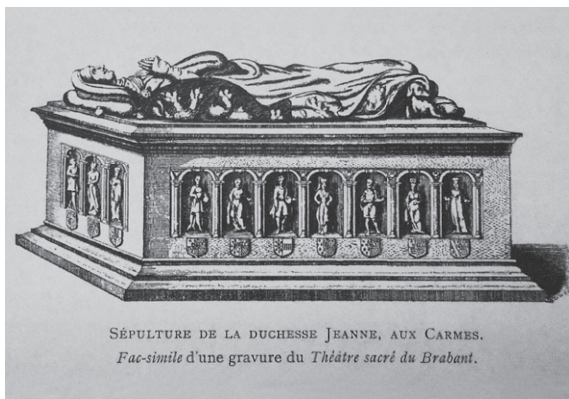
▲ 11

Fig. 11

Cimetière de Bruxelles à Evre (A. de Ville de Goyet, 2009 © SPRB).

Fig. 12a

Sépulture de la duchesse Jeanne (de Brabant, 1322-1406), aux Carmes. Fac-simile d'une gravure du *Théâtre sacré du Brabant*. Extrait de HYMANS, L., *Bruxelles à travers les âges*, Bruylant-Christophe et Cie., Bruxelles, 1884, p. 419.



▲ 12a ▼ 12b



Fig. 12b

Gisants d'Antoine de Lalaing, et Élisabeth de Culembourg, dans l'église Sainte-Catherine à Hoogstraeten, 1528-1529 (© M.M. Celis)

Au XIX^e siècle, les tombeaux se font de plus en plus beaux et complexes et sont l'œuvre d'architectes et de sculpteurs. Ces authentiques petits monuments se côtoient dans un cadre de verdure (fig. 14a, 14b et 14c). D'abord relativement dispersés, ils finissent par occuper des parcelles de plus en plus réduites avec l'accroissement démographique de la seconde moitié du XIX^e siècle. Grâce à des signes plus ou moins subtils, le passant recevait quelques informations sur le défunt. On puisait aussi dans une vaste symbolique mortuaire pour exprimer le chagrin des survivants, l'importance de la famille ou rappeler la *memento mori*. Les formes sont extrêmement diverses: croix catholiques, naturellement, mais aussi mains jointes, livre ouvert, anges, colombe symbolisant l'âme libérée, alpha et oméga

entrelacés... ainsi que d'autres signes moins religieux: colonne brisée, torche renversée, lampe éteinte comme la vie, sarcophage, femme en pleurs, voire une référence au métier du disparu. Les plantes pouvaient, elles aussi, souligner la signification du monument funéraire. Souvent, par exemple, on trouvait sur la tombe des jeunes filles un lis blanc, symbole de virginité et de pureté, un coquelicot représentant la brièveté de la vie, ou du houx en référence à la vie éternelle et à son attente (fig. 15a, 15b et 15c).

Bien que ces nouveaux cimetières aient, eux aussi, été rattrapés par l'extension des villes, les nouvelles règles et dispositions firent qu'ils ne furent plus considérés comme une menace, mais comme un élément de l'environnement urbain. Si

le phénomène funéraire était abordé autrement, si le cimetière avait quitté les centres, la mort ne perdit pas pour autant son caractère public. Le cimetière fonctionnait comme une petite ville: on s'y promenait le dimanche, non seulement pour regretter les proches disparus, mais aussi pour regarder les autres tombes et les autres promeneurs. Le cimetière gardait une place sociale importante dans la ville. Le coût des monuments familiaux y était, dès lors, très élevé. La Première Guerre mondiale marque un changement de tendance. Les victimes étaient si nombreuses que l'on observe une banalisation des formes et des matériaux. Le langage formel se fait aussi plus sobre sous l'influence des nouveaux courants artistiques.





▲ 14a



▲ 14b



▲ 14c

Fig. 13

Mausolée de Carolus d'Hovyne (+ 1671), église de Notre-Dame de la Chapelle, Bruxelles (A. de Ville de Goyet, 2014 © SPRB).

Fig. 14a, 14b et 14c

Exemples de tombes monumentales au cimetière de Laeken (Eberlin-Brunetta, 2008 © SPRB).

Fig. 15a, 15b et 15c

Quelques exemples de symboliques mortuaires (P. Dumont, 2014 © SPRB).



▼ 15a

▲ 15b

▼ 15c



LES MORTS BANNIS POUR LA DEUXIÈME FOIS

Le livre de Philippe Ariès, *Het beeld van de dood*, s'arrête aux années 1960-1970. L'auteur y constate que, depuis le XIX^e siècle, il n'y a pas eu de grand changement dans le monde occidental. Ce n'est plus vrai aujourd'hui. À la fin du XX^e siècle, la séparation entre la vie et la mort s'est partiellement accentuée. Diverses tendances de la société vont dans le sens d'un refoule-

ment du caractère public de la mort. On a le sentiment que la société, ne sachant plus que faire de l'aspect cérémonial, tente de le repousser dans la sphère privée. Les cortèges funéraires se font rares, on se rend au cimetière en cercle restreint. Les vêtements de deuil sont délaissés. Il semble presque inconvenant d'afficher sa douleur en public.

Les rites mortuaires eux-mêmes sont tombés dans l'oubli. Rares sont

les moments qui permettent de réfléchir à la mort, à la brièveté de la vie et à la blessure de ceux qui restent. Cherchant son bonheur dans le matériel et la consommation directe, la société ne laisse plus de place à la mort. Celle-ci perturbe les vivants en attirant l'attention sur l'inutilité des possessions terrestres. Le *memento mori* et les vanités ne sont plus de ce temps. L'exhibition publique des os et des crânes nous paraît macabre, à fortiori leur mise en scène comme dans les tableaux du XVI^e siècle. La mort est confinée aux fêtes commerciales comme Halloween ou le carnaval. Mais là encore, l'accent n'est plus mis sur la signification profonde.

Les signes de la mort ne sont pas les seuls à avoir délaissé la vie publique. Jusqu'au milieu des années 1960, la chambre du mourant était transformée en chambre mortuaire. À mesure que la fin approchait, on recevait les membres de la famille, les amis, le prêtre, parfois des pleureuses (rémunérées), voire des étrangers. Leur présence marquait le début du rituel mortuaire. Le mourant et son entourage, conscients d'une issue inéluctable, se préparaient aux adieux. Ce rituel a disparu. Le mourant est hospitalisé ou laissé aux soins palliatifs, où des professionnels le prennent en charge. En effet, beaucoup plus que par le passé, la mort est aujourd'hui envisagée d'un point de vue médical. Dans son article «*Wat heet dood? – Een beschouwing over het levenseinde in onze Westerse cultuur*», Wim Dekkers explique qu'au XX^e siècle, la mort est surtout considérée dans une perspective objective et scientifique⁸. Au moment du passage, la présence de personnes étrangères au monde médical n'est pas souhaitée. Le mourant et ses proches voient dans la présence trop explicite des experts professionnels le début des inévitables adieux. En même temps, la proximité du mourant fait peur. La nature incontrôlable de la mort suscite



Fig. 16a et 16b

Crématorium de Hofheide (© RCR architectes / COUSSÉE & GORIS architecten, photographies de Wim Van Nueten).



l'angoisse. Chacun de nous espère mourir dans son lit, soudainement, sans maladie ni douleur. La mort est pour nous un sommeil éternel, un état incorporel. L'homme occidental a moins peur de la non-existence que de la mort du corps, de la perte de contrôle, de l'expérience de la limite, des émotions intenses, de la rigidification du corps, de la décomposition, du funeste. C'est en partie pour cela que les signes de la mort sont bannis de la vie collective. La mort perd sa place dans la conscience de la société, qui la considère comme incommode.

Dans cette perspective, la crémation semble logique: le corps disparaît dans les flammes. Contrairement à la crémation des rites anciens, celle d'aujourd'hui tente de nous débarrasser vite et bien du cadavre. L'incinération évite l'altération, la dégradation des chairs et la subsistance des ossements. On renonce même à la tombe. Les cendres sont déposées dans une urne que l'on place dans un champ d'urnes ou un columbarium avec un signe discret. La forme du columbarium est rarement réfléchi. Elle a perdu la complexité et la symbolique du tombeau du XIX^e siècle. Souvent même, le columbarium est éliminé: on disperse les cendres sur une pelouse, où elles disparaissent définitivement. Il ne reste plus d'endroit pour rendre visite au mort. Le défunt est éparpillé, sans tombe, sans épitaphe, ne subsistant que dans le souvenir des proches. Si le chagrin et le deuil sont bien réels, ils ne s'expriment plus en public. C'est désormais une affaire privée, qui ne doit pas trop interférer dans la société. Depuis une loi récente, il est possible de disperser les cendres ailleurs que dans un cimetière officiel, de les emmener à la maison dans l'urne, d'en conserver une partie à des conditions strictes. Le cimetière collectif est de plus en plus remis en question.

Dans notre société en mutation, pourquoi les architectes et les artistes devraient-ils encore se consacrer à la conception de monuments funéraires? Serait-il bon de revenir aux cimetières du siècle dernier? De les entretenir alors que leur fréquentation s'est considérablement raréfiée? Pourtant, il faut que les architectes réfléchissent à cette évolution de la perception de la mort et de l'architecture mortuaire. Nous devons continuer à préserver les signes collectifs de la mort dans les cimetières et les tombes. Ceci n'est pas un plaidoyer pour un retour à la présence de la mort dans la vie publique, en tant que témoin d'une morale rigide ou de la peur de la mort et de l'enfer. De nouveaux débats se font jour: ne faut-il pas sortir la mort de son contexte purement médical? La récente discussion sur l'euthanasie aborde la question sociale du rapport entre la vie et la mort. On observe aussi un nouvel intérêt pour d'autres sortes de cimetières.

Ce n'est pas un hasard si des architectes aussi connus que Rossi, Scarpa, Dragoni, Architektu Biuras G. Natkevicus ir Partneriai, Schultes, Bureau Vollmer & Partners, Architectuur Kristoffel Boghaert & Fondu Landscape architects, Coussée & Goris... concentrent leur travail sur la conception de cimetières ou de crématoriums. Ils y voient une tâche porteuse de sens. Dans l'environnement en mutation rapide qui est le nôtre, le cimetière constitue un repère de sens. Au-delà de la présence directe de la tombe et des restes du disparu, le cimetière fait référence à un espace mental. En même temps, c'est un important espace culturel et un lieu de silence dans le tumulte de la ville. On en trouve un exemple intéressant dans le projet du bureau d'architectes Coussée & Goris, associé au bureau espagnol RCR Arquitectes pour le crématorium de Hofheide (fig. 16a

et 16b). Le bâtiment ne dissimule pas la complexité du phénomène de la mort, mais l'aborde avec sérénité. L'architecte Coussée décrit une «rupture dans le paysage. Le visiteur échappe un instant à son quotidien. De la rue, on ne voit presque rien. L'entrée du site est très mystérieuse. La nature lui offre un cadre remarquable. Ici, le crématorium n'est pas attaché à un cimetière. D'ailleurs, le projet n'est pas centré sur l'incinération. Une large place est faite au dernier moment, au dernier geste. Les espaces sans fenêtres et leur éclairage zénithal soulignent l'instant sacré sans référence à une religion particulière. Le crématorium est à la fois monumental et compact»⁹.

Parallèlement, le mouvement écologiste demande des cimetières naturels, privilégiant les matériaux biodégradables que la terre puisse assimiler. Cette tendance prend aux Pays-Bas une ampleur qui s'étend aujourd'hui à la Belgique. «Le *Natuurbegraafplaats Bergerbos*», peut-on lire sur son site, «fait un pas de plus. Le visiteur qui se promène dans ce bois particulier n'a pas l'impression de se trouver dans un cimetière. Ici, pas de tombes alignées, pas de chemins tout tracés. C'est un endroit où chacun peut venir à tout moment, s'asseoir sur une souche pour boire un verre de vin ou lire un livre. Dispersées dans le parc, les tombes sont marquées d'un rocher ou d'une statuette recouverte de mousse qui attend le prochain visiteur. Les morts sont enterrés à une faible profondeur pour accélérer la décomposition. À Bergerbos, le visiteur ressent surtout la sérénité de la nature»¹⁰. La récente reconceptualisation du Schoonselhof de Wilrijk entend apporter au discours actuel sur la mort une réponse de qualité. En s'appuyant sur trois piliers (le Schoonselhof en tant que cimetière actif et «vivant», en tant que domaine historique et patrimoine funéraire, enfin en tant qu'espace vert

destiné à la promenade¹¹), le projet crée différentes sphères intimes où la nature facilite le deuil tout en faisant place aux impératifs écologiques dans le contexte urbain (fig. 17a et 17b). Le bois des urnes ou bois des tombes est un mémorial naturel et écologique: les urnes compostables sont enterrées et ce sont les arbres – vivants – qui se chargent de perpétuer le souvenir du disparu¹². La volonté de durabilité est également présente ailleurs. Depuis peu, dans le sillage d'autres villes et communes, Anvers offre la possibilité de réutiliser les anciennes tombes. Les vieux cercueils sont exhumés et placés dans l'ossuaire. La tombe peut recevoir un signe discret évoquant son nouvel occupant. C'est une manière durable de sauvegarder l'ancien cimetière et le patrimoine funéraire, tout en donnant aux contemporains l'occasion d'être inhumés dans un beau parc.

Autre facette de la reformulation de l'ancien ou du développement du nouveau dans les cimetières: le côté multiculturel de notre société. Tandis que le cimetière du XIX^e siècle répondait aux besoins des catholiques, des protestants et des incroyants, il faut désormais tenir compte d'une bien plus grande diversité de cultures et d'identités. Tous ces groupes n'ont pas intériorisé la mort de la même façon. Tous ne se satisfont pas du cimetière occidental du XIX^e ou du XX^e siècle. Chaque culture a ses propres traditions, qui ne cadrent pas toujours dans la législation locale. Pour les musulmans et les juifs, par exemple, l'abolition de la concession perpétuelle est un problème et, en 2013, la Région bruxelloise a levé l'interdiction d'inhumer dans un linceul plutôt que dans un cercueil.



Fig. 17a et 17b

Cimetière le Schoonselhof, Antwerpen. Ci-dessus, la zone de destination des cendres avec deux columbariums et les champs d'urnes dans l'axe central; ci-dessous, un columbarium (© F-la).



Compte tenu de toutes ces évolutions, il est clair qu'il faut continuer à chercher une approche nouvelle, à la fois des cimetières existants et du développement des nouvelles typologies de cimetière.

Traduit du Néerlandais

BIBLIOGRAPHIE

Plan directeur Schoonselhof, (http://www.antwerpen.be/docs/Stad/Onafhankelijke_diensten/Stadsbouwmeester/artikel_Schoonselhof_v7.pdf).

ARIËS, Ph., *Het beeld van de dood*, Sun, Nijmegen, 1987.

BAUDRILLARD, J., *L' échange Symbolique de la Mort*, Gallimard, Paris, 1976.

CELIS, M. M., VAN den BOSSCHE, H., *Funeraire Tuin*, (http://sector.openmonumenten.be/sites/sector.openmonumenten.be/files/page/files/tt_04_funerairetuin.pdf).

CURL, J. St., *A Celebration of Death*, Batsford Publication, London, 1980.

CURL, J. St., *The Victorian Celebration of Death*, Sutton Publication, Thrupp, Stroud, 2000.

CUYVERS, W., *Oublier Père Lachaise*, (<http://pragmah.home.xs4all.nl/uitvaart/docs/cuyvers.htm>).

DEKKERS, W., «Wat heet dood? – Een beschouwing over het levenseinde in onze Westerse cultuur», *Ethische perspectieven*, 4 (1994) 3, p. 159-169.

ETLIN, R. A., *The Architecture of Death – The Transformation of the Cemetery in Eighteenth-Century Paris*, MIT-press, Cambridge MA, 1984.

KERRIGAN, M., *The History of Death*, Lyons Press, Guilford, 2007.

PIAZZA, M., (éd), *Parken en tuinen van de Stad Brussel- Kerkhof van Laken*, Stad Brussel, Brussel, 2013.

SCHOONJANS, Y., «Mort et Architecture», *La Revue Nouvelle*, août 1995, p. 82-89.

VANDERVELDE, C., *Les champs de repos de la région bruxelloise : étude de l'architecture et de la sculpture funéraires, des symboles et des épitaphes ; inventaires*, Bruxelles, 1997.

NOTES

1. Merci à Paula Dumont pour ses informations sur le contexte local.
2. ETLIN, R., *The Architecture of Death – The Transformation of the Cemetery in Eighteenth-Century Paris*, MIT-press, Cambridge MA, 1984, p. 10.
3. ARIËS, Ph., *Het beeld van de dood*, Sun, 1987, p. 27.
4. Voir Wikipedia, [http://nl.wikipedia.org/wiki/Dodendans_\(kunst\)](http://nl.wikipedia.org/wiki/Dodendans_(kunst)).
5. VANDERVELDE, C., *Les champs de repos de la région bruxelloise : étude de l'architecture et de la sculpture funéraires, des symboles et des épitaphes ; inventaires*, Bruxelles, 1997, p.13.
6. VANDERVELDE, C., *ibidem*, p. 20 et suiv.
7. La concession perpétuelle a été remplacée par une concession de 50 ans au maximum, qui peut être renouvelée.
8. DEKKERS, W., «Wat heet dood? – Een beschouwing over het levenseinde in onze Westerse cultuur», *Ethische perspectieven*, 4 (1994) 3, p. 164.
9. Interview architecte Coussée (2013) <http://www.nav.be/pages/interviews-detail.php?id=49&i2=0>.
10. www.natuurbegraafplaats.nl/bergerbos/nl/bergerbos.
11. Plan directeur Schoonselhof, Architectuur Kristoffel Boghaert Fondu Landscape architects.
12. Plan directeur Schoonselhof, Architectuur Kristoffel Boghaert Fondu Landscape architects.

Saying goodbye and remembering. The rituals and architecture of death

The understanding of mortality is one of the typical human characteristics. From this arose a range of burial rituals and architectures. You could even claim that the primitive hut was not man's first architectural feat, but rather the grave. According to theologian Hans Böhringer, the origins of architecture, cannot simply be explained by the human need for shelter alone, but rather through the cult of the dead. In the beginning, there was no functional architecture, only symbolic architecture. Our knowledge on lost civilisations is primarily based on their burial architecture, and tombs can be considered as the starting point in the architecture history. Although civilisations differed on burial and remembrance rituals ; death, burial sites and urban life were always strongly intertwined. Perhaps this is still difficult for us to understand today. With a few exceptions, burial sites and cemeteries are rarely visited now and unfortunately, they often fall victim to vandalism. This plea therefore also concerns the societal shift with regard to death and the burial site in our Western world.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Leseque,
Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen
et Anne-Sophie Walazyc.

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Murielle Leseque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Paula Dumont

AUTEURS / COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Marnix Beyen, Marcel M. Celis,
Marie-Christine Claes, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Élisabeth Gybels,
Michèle Herla, Jean Houssiau, Aude
Kubjak, Marc Meganck, Benoît Mihail,
Yves Schoonjans, Brigitte Vander
Bruggen, Visit Brussels, Monique Weis.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

GRAPHISME

The Crew Communication

IMPRESSION

Dereume Printing

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Olivia Bassem, Philippe Chartier,
Denis Diagre, Reinout Labberton

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général
de Bruxelles Développement urbain de la
Région de Bruxelles-Capitale/Direction
des Monuments et des Sites, CCN
– rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et des Sites-
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
<http://www.monument.irisnet.be>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne
ARB – Académie royale de Belgique
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CDBDU – Centre de Documentation de
Bruxelles Développement urbain
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut royal
du Patrimoine artistique
SPRB – Service public régional
de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2014/6860/022

Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de titel
«Erfgoed Brussel».

